



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR

CHRU
HÔPITAUX DE TOURS



ASSISTANT PARTAGE Discipline médicale : DERMATOLOGIE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de Bourges, est un établissement public de santé de construction récente. Il compte 938 lits (dont 586 lits et places de MCO) répartis sur deux sites, avec un plateau technique performant comprenant deux scanners et deux IRM, trois salles de cardiologie interventionnelle, USIC et USINV, un service de réanimation de 12 lits. Une organisation en pôle est en place avec 7 pôles d'activité clinique et médico-technique et 1 pôle management et ressources. L'établissement emploie 2 000 professionnels dont 180 personnels médicaux.

Le CHB réalise 45 500 séjours en hospitalisation MCO et en ambulatoire et 212 668 venues en consultations externes. Il assure la prise en charge de 51 677 passages aux urgences et traite 81 831 dossiers de régulation médicale sur la plateforme SAMU-SDIS.

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher regroupant les CH de Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre et le CH spécialisé en psychiatrie George Sand.

La ville de Bourges (100 000 habitants), chef-lieu de département, est idéalement située par autoroute et par train : 1h d'Orléans, 2h de Paris et 1h30 de Tours et Clermont-Ferrand.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Service de Médecine Interne

Pôle de rattachement : pôle médecine A (cardiologie-médecine interne-SSIAD-HAD)

Chef de service : Dr Philippe WALKER ; 0248484942 ; philippe.walker@ch-bourges.fr

Composition de l'équipe médicale : 3 internistes, 3 médecins généralistes dont 1 titulaire du DESC de maladies infectieuses, 1 rhumatologue, 2 endocrinologues et 1 en cours de PAE, 2 assistants à temps partagé 50/50 et une praticienne attaché en Dermatologie

Nombre de lits : plusieurs unités fonctionnelles ayant chacune sa spécialité pour un total de 51 lits dont 4 chambres avec SAS)

Nombre de places : hôpital de jour médical de 20 places, mutualisé avec les autres spécialités médicales

Plateau technique : accès à la télémédecine via COVOTEM, échographe ostéo-articulaire, capillaroscope, centre anti-rabique, azote liquide, petite chirurgie

Autres : forte activité de consultation externe ; service de référence pour les autres établissements du

département et des médecins libéraux ; agrément pour l'accueil des internes ; accueil d'étudiants hospitaliers.
4. Présentation du service du CHU de Tours
Nom du service Dermatologie Pôle de rattachement Reconstruction Chef de service : Laurent Machet machet@univ-tours.fr Tel 0247478773 ou 0687098421 Composition de l'équipe médicale : 4 PU PH 3 PH 2 CCA 5 AH partagés (=2,5 ETP AH) Nombre de lits 25 Nombre de places 3 Plateau technique Echographie cutanée, dermoscopie numérisée, photothérapie UVA + UVB , lasers vasculaire
5. Missions confiées
Souhait du CH d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> - Temps partagé 50/50, en complément de l'activité proposée par l'assistant spécialiste partagé déjà présent au CH Jacques Cœur : mardi un sur deux, mercredi et jeudi à Bourges ; lundi - mardi un sur deux -vendredi à Tours - Activités : avis internes ; consultations externes ; petite chirurgie ; développer la collaboration avec le CHU de Tours pour les dossiers complexes ; développer les hospitalisations au CH de Bourges pour les patients du Cher relevant de la spécialité (en hospitalisation complète en lien avec les confrères internistes, ou en hospitalisation de jour) ; - Développer la télé-consultation en lien avec les maisons médicales, EHPAD,... - Participer à la discussion de dossiers difficiles de Médecine Interne, au groupe pluriprofessionnel de plaies chroniques, à l'enseignement des internes et des étudiants hospitaliers
6. Les compétences à développer
Le post-internat est le moyen d'augmenter son expérience, et de gérer des malades complexes dans un cadre hospitalier, en équipe, et en lien avec l'équipe médicale et infirmière libérale qui souvent adresse le patient et le reprend en charge à l'issue de la consultation ou du séjour hospitalier. Développer une activité pérenne et régulière au sein du Centre Hospitalier dans le domaine de la dermatologie.
7. L'organisation de la permanence des soins
- <u>Dans l'établissement d'accueil</u> : Le service de Médecine Interne dispose d'une astreinte opérationnelle ; l'assistant n'aura pas à y participer. - <u>Au CHU de Tours</u> : astreintes de dermatologie et gardes aux urgences au prorata temporis
8. Les valences (enseignement/ recherche)
Possibilité de projets de recherche clinique à mettre en place en collaboration avec l'équipe administrative dédiée au développement des projets.
9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
10. Logement par l'établissement d'accueil
OUI
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
OUI
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera la CHU de Tours. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail

Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
13. Prise en charge des frais de déplacement
OUI Sur présentation des justificatifs (carte grise, tickets de péages ou billets de train...)
14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé
Visioconférence